

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

neomoscan S 25

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

PC35

Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG
Mühlenhagen 85
D-20539 Hamburg
No. de téléphone +49 40 789 60 0
No. Fax +49 40 789 60 120
www.drweigert.com

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS:

sida@drweigert.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.
Pour l'explication des abréviations voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H290

Peut être corrosif pour les métaux.

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau [ou se doucher].
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Éliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient hydroxyde de potassium; hypochlorite de sodium, solution; C12-C14 alkyl diméthylamine oxide

Informations complémentaires

Autres informations complémentaires

Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.
Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

hydroxyde de potassium

No. CAS 1310-58-3
No. EINECS 215-181-3
Numéro 01-2119487136-33

d'enregistrement

Concentration ≥ 1 < 10 %

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1 H290
Acute Tox. 4 H302
Skin Corr. 1A H314
Eye Dam. 1 H318

Voie d'exposition: orale

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

Eye Irrit. 2 H319 $\geq 0,5 < 2$ %
Skin Corr. 1A H314 ≥ 5 %
Skin Corr. 1B H314 $\geq 2 < 5$ %
Skin Irrit. 2 H315 $\geq 0,5 < 2$ %

fatty acids, potassium salts

No. CAS 13040-18-1
No. EINECS 235-910-9

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Skin Irrit. 2			H315		
Eye Irrit. 2			H319		

hypochlorite de sodium, solution

No. CAS 7681-52-9
No. EINECS 231-668-3
Numéro
d'enregistrement 01-2119488154-34

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Met. Corr. 1			H290		
Skin Corr. 1B			H314		
Eye Dam. 1			H318		
Aquatic Acute 1			H400		
Aquatic Chronic 1			H410		

Valeurs limites de concentration (règlement (CE) no 1272/2008)

	EUH031	>= 5 %
Aquatic Acute 1		M = 10
Aquatic Chronic 1		M = 1

Annotations additionnelles:

CLP Regulation (EC) No 1272/2008, Annex VI, Notent B

C12-C14 alkyldimethylamine oxide

No. CAS 308062-28-4
No. EINECS 931-292-6
Numéro
d'enregistrement 01-2119490061-47

Concentration	>=	1	<	10	%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)					
Acute Tox. 4			H302		Voie d'exposition: orale
Skin Irrit. 2			H315		
Eye Dam. 1			H318		
Aquatic Acute 1			H400		
Aquatic Chronic 2			H411		

Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart. Procéder à un lavage corporel soigneux (douche ou bain). Dans tous les cas, présenter au médecin la fiche de données de sécurité.

En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas d'inhalation de brouillard, demander l'avis d'un médecin.

En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. Conduire chez le médecin.

En cas de contact avec les yeux

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Appeler aussitôt un médecin.

En cas d'ingestion

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette. Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau. Faire boire beaucoup d'eau par petites gorgées. Ne pas faire vomir.

Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avis aux médecins / Risques

Après l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

5.3. Conseils aux pompiers

Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhaler les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage recommandée

Valeur > 0 < 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

Classes de stockage

Classe de stockage d'après 8B Matières dangereuses non combustibles corrosives
TRGS 510

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Ne pas fermer hermétiquement le récipient.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

pas de données

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition

hydroxyde de potassium ...%

Liste VLEP
Valeur limite à courte terme 2 mg/m³
Remarque: FT: 35

Autres données

Autres paramètres à contrôler ne sont pas connus.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique / Mesures d'hygiène

Tenir un dispositif de rinçage pour les yeux à disposition. Tenir une douche de secours à disposition. Ne pas inhaler les gaz/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer, ne pas manger ni boire sur le lieu du travail. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail. Se nettoyer très soigneusement la peau après le travail (soins complémentaires si nécessaire).

Protection respiratoire - Note

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Pour une brève exposition, appareil filtrant, filtre combiné B-P3

Protection des mains

Gants résistant aux produits chimiques
Utilisation Contact permanent avec les mains
Matériau approprié néoprène
Épaisseur du gant >= 0,65 mm
Temps de pénétration > 480 min
Matériau approprié nitrile
Épaisseur du gant >= 0,4 mm

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

Temps de pénétration	>	480	min
Matériau approprié	butyle		
Épaisseur du gant	>=	0,7	mm
Temps de pénétration	>	480	min
Utilisation	Contact de courte durée avec les mains		
Matériau approprié	nitrile		
Épaisseur du gant	>=	0,11	mm

La protection des mains doit se conformer EN ISO 374.

Protection des yeux

Lunettes avec protection latérale; La protection des yeux doit se conformer EN 166.

Protection du corps

Vêtement de travail couramment utilisés pour travaux chimiques. Chaussures de sécurité

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État de la matière	liquide
Couleur	vert jaune
Odeur	caractéristique

Point de fusion

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point de congélation

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

Valeur	env. 100	°C
--------	----------	----

inflammabilité

évaluation	Non applicable
------------	----------------

Limite inférieure et supérieure d'explosion

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Point d'éclair

Remarque	Non applicable
----------	----------------

Température d'inflammabilité

Remarque	Non applicable
----------	----------------

température de décomposition

Remarque	
Remarque	non déterminé

valeur pH

Valeur	env. 14
--------	---------

Viscosité

Remarque	non déterminé
----------	---------------

solubilité(s)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Pression de vapeur

Remarque	non déterminé
----------	---------------

Densité et/ou densité relative

Valeur	1,17	g/cm³
--------	------	-------

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

Densité de vapeur relative

Remarque non déterminé

9.2. Autres informations

La limite de l'odeur

Remarque non déterminé

Le coefficient de l'évaporation

Remarque non déterminé

Hydrosolubilité

Remarque non déterminé

propriétés explosives

évaluation non

Propriétés comburantes

évaluation Aucun(e) n'est connu(e).

Autres données

Aucun(e) n'est connu(e).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas de réactions dangereuses si les prescriptions de stockage et de manipulation sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Pas de réaction dangereuse connue.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas fermer hermétiquement le récipient. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Réaction fortement exothermique avec les acides. Corrode l'aluminium. Dégagement de chlore au contact des acides.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Chlore, vapeurs ou gaz irritants

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë par voie orale

ATE	>	2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)		
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.		

Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

hydroxyde de potassium ...%

Espèces	rat	
DL50	333	mg/kg

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

Espèces rat
DL50 1100 mg/kg

C12-C14 alkyl dimethylamine oxide

Espèces rat
DL50 300 à 2000 mg/kg
méthode OCDE 401

Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

Espèces lapin
DL50 > 20000 mg/kg
méthode OCDE 402

Toxicité aiguë par inhalation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

Espèces rat
CL 50 10,5 mg/l
Durée d'exposition 1 h
Administration/Forme Vapeurs
méthode OCDE 403

Corrosion/irritation cutanée

évaluation Corrosif
Remarque Les critères de classification sont remplis.

lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation Corrosif
Remarque Les critères de classification sont remplis.

sensibilisation

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

Exposition unique

Remarque Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Indications générales

non déterminé

Toxicité pour les poissons (Composants)

hydroxyde de potassium ...%

Espèces	Gambusia affinis		
CL 50	80		mg/l
Durée d'exposition	24	h	
Source	ECHA		

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

Espèces	truite arc-en-ciel (Oncorhynchus mykiss)		
CL 50	0,06		mg/l
Durée d'exposition	96	h	

C12-C14 alkyldiméthylamine oxide

Espèces	Pimephales promelas		
CL 50	1	à 10	mg/l
Durée d'exposition	96	h	

Toxicité pour les daphnies (Composants)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

Espèces	Daphnia magna		
CE50	0,141		mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

C12-C14 alkyldiméthylamine oxide

Espèces	Daphnia magna		
CE50	1	à 10	mg/l
Durée d'exposition	48	h	
méthode	OCDE 202		

Toxicité pour les algues (Composants)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

CE50	0,0499		mg/l
Durée d'exposition	7	d	
Source	Données du fabricant		

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

C12-C14 alkyl dimethylamine oxide

Espèces	Selenastrum capricornutum	
CE50	0,1	à 1 mg/l
Durée d'exposition	72	h
méthode	OCDE 201	

Toxicité pour les bactéries (Composants)

hypochlorite de sodium, solution à ...% de chlore actif

Espèces	boue activée	
CE50	77,1	mg/l
Durée d'exposition	3	h
méthode	OCDE 209	

12.2. Persistance et dégradabilité

Indications générales

non déterminé

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Indications générales

non déterminé

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

12.4. Mobilité dans le sol

Indications générales

non déterminé

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Indications générales

non déterminé

Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance PBT ou vPvB.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

12.7. Autres effets néfastes

Indications générales

non déterminé

Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Éviter les rejets dans l'atmosphère.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus

Code de déchets CEE	18 01 06*	produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses
Code de déchets CEE	20 01 15*	déchets basiques
Code de déchets CEE	20 01 29*	détergents contenant des substances dangereuses

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	E		
Code IMDG «groupes de séparation»		18 Alcalis	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	1719	1719	1719
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	LIQUIDE ALCALIN CAUSTIQUE, N.S.A. (hydroxyde de potassium, hypochlorite de sodium, solution)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium hypochlorite, solution)	CAUSTIC ALKALI LIQUID, N.O.S. (potassium hydroxide, sodium hypochlorite, solution)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	8	8	8
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	II	II	II
Quantité limitée	1 l	1 l	
Les catégories de transport	2		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Information pour tous les modes de transport

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

Autres informations

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	E1	Danger pour l'environnement aquatique	100.000	kg	200.000	kg
-----------	----	---------------------------------------	---------	----	---------	----

Composants (règlement (CE) no 648/2004)

5 % ou plus, mais moins de 15 %:

savon

moins de 5 %:

phosphates, agents de blanchiment chlorés, agents de surface non ioniques

COV

COV (CE) 0 %

Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Met. Corr. 1	H290
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 2	H411

mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Acute Tox. 4	Toxicité aiguë, Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2

neomoscan S 25

Version: 3 / FR

remplace la version: 2 /
FR

Date de révision:
19.10.2022

Date d'impression
31.05.23

Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Met. Corr. 1	Substance corrosive ou mélange corrosif pour les métaux, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosion cutanée, Catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosion cutanée, Catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2

abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
ICAO: International Civil Aviation Organization
IATA: International Air Transport Association
VOC: Volatile Organic Compound
LD: Lethal dose
LC: Lethal concentration
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: Very persistent and very bioaccumulative
SVHC: Substances of very high concern
UN: United Nations

Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : ***

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.